



**COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY**  
**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*du Lundi 12 décembre 2016 à 20 h30*

**3 – Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de l'État au titre de la DETR pour la création des trottoirs "place de l'église et rue Pennellier"** : M. le Maire présente l'étude de faisabilité établie par l'ADTO concernant la création de trottoirs, l'aménagement de places de stationnement et l'aménagement de la place de l'Église et ses abords. M. Le Roy demande s'il ne faut pas envisager le déplacement du calvaire afin d'obtenir plus de surface, M. le Maire répond qu'il s'agit aujourd'hui d'effectuer une demande de subvention, le document présenté n'est qu'une ébauche. L'aspect travaux sera étudié ultérieurement. Après discussion les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

De scinder en deux phases sur deux années c'est-à-dire :

Phase 1 en 2017 : aménagement de la place de l'église et ses abords,

Phase 2 en 2018 : création de trottoirs et aménagement de places de stationnement de la rue Pennellier

1. De solliciter le Conseil Départemental suivant le plan de financement ci-dessous :

|                                  |           |           |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| Montant des travaux H.T Phase 1  | 253 000 € |           |
| Montant des travaux H.T Phase 2  | 502 000 € |           |
| Subvention Conseil Départemental |           | 306 910 € |
| Subvention DETR                  |           | 133 599 € |
| Commune : avance TVA             | 151 000 € |           |
| Commune : fonds propre           |           | 314 491 € |
| Total TTC                        | 906 000 € |           |

2. Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**5- Révision des loyers** : M. le Maire propose la révision des loyers concernant les appartements à l'étage rue Verte. Il faut rappeler qu'un appartement est libre de tout occupant depuis mi-septembre 2016. Les loyers dans ce bâtiment semblent trop onéreux et la rotation des locataires est élevée.

M. le Maire présente un tableau avec les montants des loyers pratiqués. Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de fixer le montant des loyers des logements rue Verte à l'étage comme suit :

- ~ Logement N°3 rue Verte : 500 € hors charges
- ~ Logement N°4 rue Verte : 550 € hors charges

Et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**6- Subvention : Commune de Laucourt** : M. le Maire revient sur la demande d'aide par la commune de Laucourt (80) suite à un accident survenu en 2009 et pour laquelle elle sollicite toutes les communes de France pour les soutenir. Lors du précédent conseil, les membres avaient demandé un report afin qu'ils puissent se documenter sur les faits. Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident, à 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions de verser le montant de 50 € à la commune de Laucourt et de prévoir les crédits budgétaires sur l'année 2017.

**Informations et questions diverses :**

Informations de M. le Maire :

- ~ Suite à la décision du comité médical, un agent en arrêt maladie ordinaire a été placé en maladie longue. Une régularisation sur son bulletin de salaire de décembre a été opérée, de ce fait une décision modificative a dû être faite en prélevant sur dépenses imprévues et en augmentant le chapitre 012 "personnel",
- ~ Suite aux travaux de l'église qui s'avèrent plus conséquents financièrement que cela avait été prévu initialement au budget, une décision modificative a dû être faite en prélevant sur les dépenses imprévues pour être injectée sur l'opération 71 "travaux église" en investissement.
- ~ M. le Maire signale la fermeture de l'Agence Postale Communale semaine 52, malgré nos recherches nous n'avons pu trouver un remplaçant.

- ~ Les travaux de réfection de trottoirs : arrêt le 22 décembre 2016, la balayeuse sera prévue avant l'arrêt du chantier. M. le Maire présente l'avenant en plus-value d'un montant de 19000 €,
- ~ La crèche sera démontée la première semaine de janvier afin de nous permettre de faire des photos pour l'accessibilité de l'église,
- ~ Demande de l'AC MARGNY pour l'organisation de la traditionnelle course du 1<sup>er</sup> mai 2017, le conseil accepte la reconduction de la course,
- ~ Un courrier de l'association Tennis pour remercier la commune et nous informer que la collecte du Téléthon s'élève à 1140 € pour 2016,
- ~ Les vœux du personnel auront lieu le vendredi 16 décembre à 18h30,
- ~ La date des vœux n'est pas encore fixée, nous sommes dans l'attente de la réponse du secrétariat de M. DESMEDT.

Un tour de table est fait :

- ✚ L'arbre de Noël s'est bien passé, une bonne participation et beau spectacle. Signale que depuis samedi, il n'y a plus de lumière Rue Pennellier, l'allumage de l'éclairage public se fait manuellement,
- ✚ Informe que suite à la fermeture du magasin "Au Fournil de la Neuville" concernant la livraison de pains pour la cantine, une solution va être prochainement débattue en commission.
- ✚ Le repas des personnes âgées s'est bien passé, une demande de musique par certains a été faite.
- ✚ Voudrait que l'on pense au bulletin annuel, il serait nécessaire que les conseillers réalisent ce bulletin. Il propose un prix pour la mise en page et le tirage, soit 1000 € pour 500 exemplaires, avec 4 pages de publicité, le coût serait diminué. M. LESUEUR dit qu'il faudrait prévoir une réunion de préparation et demande qui veut s'investir ?
- ✚ Demande quand débiteront les travaux rue de la Libération, M. le maire répond qu'il faut relancer tout le marché et sélectionner un nouveau maître d'œuvre. Cependant les travaux seront plus courts que la rue de Paris.
- ✚ Le camion de kebab demande la possibilité de se brancher électriquement, le Maire répond que le camion pizza a fait la même demande, cependant cela ne peut être gratuit et supporté par la commune. Il faudrait donc revoir pour faire payer les emplacements.
- ✚ Demande un nettoyage coté calvaire le chemin qui descend. Présente des possibilités de décoration de Noël à réaliser l'année prochaine.
- ✚ Des vols dans des habitations ont été commis dans les communes voisines.
- ✚ Recrudescence de l'incivilité, certains véhicules empruntent les sens interdit. Il faut demander plus de contrôle par la gendarmerie.
- ✚ Interpellé par un riverain rue du Château, la route est dans un état boueux, les camions de betteraves roulent très vite, empruntent les trottoirs car les arbres n'ont pas été élagués. M. le maire répond qu'il a eu la même demande, un mail a tout de suite été envoyé à l'agriculteur concerné. À ce jour aucune réponse ne lui a été faite. On lui fait part également de transmettre les félicitations aux employés communaux pour leur travail sur la voirie.
- ✚ Dit qu'il y a un problème de places de stationnement sur la rue de Paris, les emplacements sont fermés. M. le Maire répond qu'il faut être patient, les travaux seront bientôt terminés. À ce sujet M. le Maire précise qu'il ne faudra pas mettre de sel sur le béton lavé mais du sable en cas de gel. Une information en conséquence va être faite.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, M. le Maire lève la séance à 22 heures 39.